

Rassemblement 2022 du CASSIC

(Collectif des Anciens des Systèmes de Surveillance, d'Information et de Communications)

Le rassemblement des membres du CASSIC et de l'ACMA, et conjoint(e)s
se déroulera le 12 mai 2022, de 10h00 à 17h00,
à la Chapelle Mémorial de l'Aviation et du Camp Guynemer,
route de l'Aviation / RD 289 – 64230 Lescar.

Programme du rassemblement

- 10h00 - Accueil
- 10h30 – Discussions (CR de la liquidation ANATC - Organisation du CASSIC – Relations CASSIC / ACMA – Gazette CASSIC – Archives ANATC – Drapeau et Stèle ANATC - Adhésions à l'ACMA...)
- 11h30 – Dépôt de gerbe au pied de la stèle ANATC / GR 003 FNAM suivi par la remise du drapeau ANATC / GR 003 FNAM à la Chapelle Mémorial de l'Aviation
- 12h30 – Déjeuner au restaurant * (20 € / personne)
- 15h00 – Visite du Musée mémorial des parachutistes de l'ETAP **.
- 17h00 – Fin du rassemblement

La participation est fixée à 20 € / personne pour le déjeuner du 12 mai 2022, au restaurant * (Le Bon Coin). L'hébergement des participants est libre et à la charge de chacun.

Deux dîners sont proposés, la veille et en fin d'après-midi du rassemblement, le 11 mai à partir de 19h30 et le 12 mai à partir de 19h30 dans un restaurant dont les coordonnées seront précisées ultérieurement aux participants inscrits : 20 € à 25 € à confirmer / personne et par dîner.

Le paiement de la participation à ce rassemblement s'effectuera à votre arrivée à la Chapelle de l'Aviation le 12 mai 2022 : liquidités ou chèque à l'ordre de Jean BIBAUD.

Date limite d'inscription

Les personnes désirant participer à ce rassemblement avec ou sans leur conjoint(e) sont invitées à envoyer ce coupon d'inscription (via courrier postal ou courriel) dûment renseigné au porte-parole du CASSIC, Jean BIBAUD, avant le 31 mars 2022 : aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date.

✂ Couper.....

A retourner avant le 31 mars 2022 à :

Jean BIBAUD – 24, rue du Monard – 17600 SAUJON - jean.bibaud@wanadoo.fr

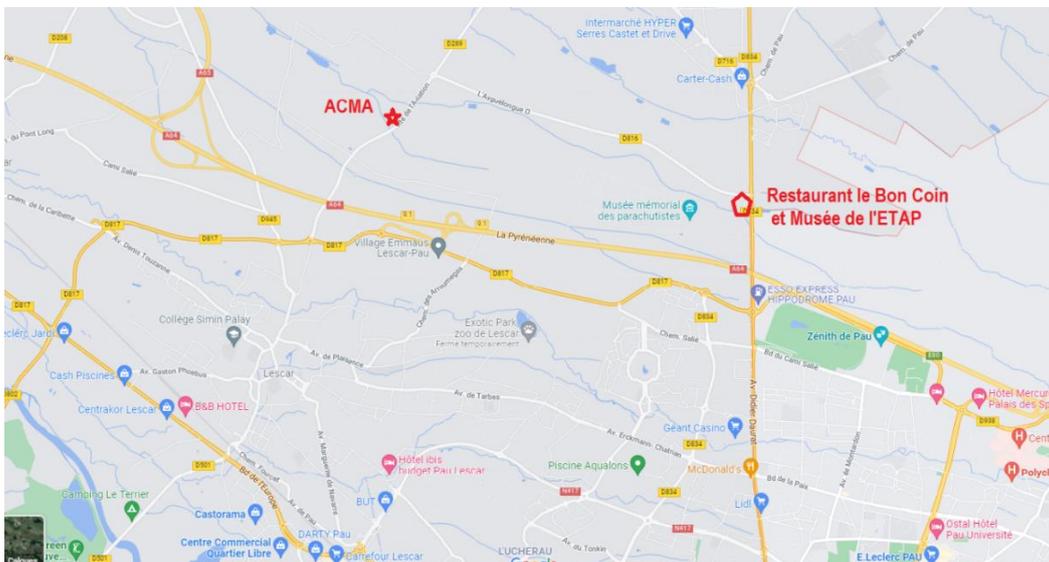
Mr, Mme, participera au rassemblement du CASSIC accompagné(e) de (nom / prénom)

Je participerai / nous participerons au déjeuner du 12 mai 2022 (12h30) *
 au dîner du 11 mai 2022 (19h00)
 au dîner du 12 mai 2022 (19h00)

Fait à, le / ... / 2022

Informations pratiques

- 1. Créneau des arrivées** - Il est demandé à toutes et tous d'arriver à la Chapelle Mémorial de l'Aviation **entre 10h00 et 10h30** muni d'un chèque bancaire ou de liquidités.
- 2. Dispositions préventives COVID 19 exigées pour tous les participants** : QR code de vaccination et masques si toujours de rigueur.
- 3. Covoiturage conseillé** : stationnement des véhicules aux abords de l'ACMA relativement compliqué (dangereux et limité en places). Il sera facilité par un "placier" présent devant la Chapelle.
- 4. Hébergement (nuits du 11 au 12 et du 12 au 13 mai 2022) à charge des participants (choix, réservation, petits déjeuners, paiement...)**. Pour info, voici 4 hôtels bien notés "qualité / prix" et relativement bien situés pour notre rassemblement : B&B Hôtel Pau Lescar, Ibis Budget Pau Lescar, Brit Hôtel Confort Pau Lons, Hôtel Restaurant Le Relais Pau Nord.
- 5. Deux dîners proposés (19h30)** : la veille (11 mai 2022) et en fin d'après-midi du rassemblement (12 mai 2022) dans un restaurant dont le choix sera précisé aux inscrits mi-avril 2022.
- 6. Situation géographique** – L'ACMA (43.35516 – 0.42008) sur la D289, au sud de l'aéroport – **Restaurant Le Bon Coin** (43.34793 – 0.38021) au croisement des D824 et D816 et le **Musée de ETAP** (43.34605 – 0.38773) à ≈ 800 m du restaurant – Distance de l'ACMA au Le Bon Coin = 3,7 km.



Décisions actées

- La dissolution de l'ANATC / Gr 003 FNAM et la création du CASSIC
- Le lien amical du CASSIC avec l'ACMA
- La destinée des archives ANATC / Gr 003 FNAM
- Le dépôt du drapeau ANATC / Gr 003 FNAM dans la Chapelle Mémorial de l'Aviation
- La Charte du CASSIC
- La Gazette du CASSIC
- La liberté d'adhésion des membres du CASSIC à l'ACMA et inversement

Décisions à confirmer

- L'usage ou pas d'un annuaire CASSIC (*format, contenu, mises à jour, diffusion ou pas...*)
- L'adhésion CASSIC possible ou pas aux personnes n'ayant pas adhéré à l'ANATC ni à l'ACMA. Une nouvelle adhésion au CASSIC serait donc ainsi possible via une adhésion à l'ACMA. Les conjoint(e)s des membres du CASSIC sont systématiquement considéré(e)s adhérent(e)s du CASSIC (*pas de cotisation au sein du CASSIC*).
- L'inventaire et les supports du suivi des archives mémorielles de l'ANATC / Gr 003 FNAM
- La gestion (*administration, consultation par qui, quand, comment...*) et la conservation (*mode de stockage, protections...*) des archives mémorielles de l'ANATC / Gr 003 FNAM
- Le devenir et l'entretien de la stèle et du drapeau de l'ANATC / Gr 003 FNAM
- La fréquence, le/les lieu(x), la nature et les objectifs des futurs rassemblements du CASSIC
- Questions diverses et tour de table.